

### Modalités des soins médicaux et d'intervention en cas d'urgence :

La directrice consultera la fiche sanitaire remplie par les parents et appliquera les mesures nécessaires. Les médicaments seront donnés par l'Assistant Sanitaire sous couvert d'une ordonnance médicale récente.

### Partenariat : - CAF

- DDCSPP
- MSA
- Communes ; Lépages / Deycimont / La Neuveville / Fays / Prey
- Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.



### Consigne :

Les enfants doivent respecter les consignes de l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner des sanctions. Il est souhaité que les vêtements, casquettes et autres soient marqués aux nom et prénom de l'enfant. Pour le bien-être de tous il est souhaitable que l'enfant se présente dans un état de propreté correct.

Président :

Parents :

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

### ASSOCIATION DES FAMILLES

Lépages sur Vologne et ses Environs

**Organisateur :** Association des Familles de Lépages/Vologne et des villages environnants

**Public :** Enfants âgés de 3 ans à 12 ans

**Capacité d'accueil :** La capacité d'accueil de l'établissement est fixée à 50 enfants.

**Le personnel :** Le personnel d'encadrement est assuré par une équipe d'animation diplômée, sous la responsabilité et l'autorité du directeur, qui est nommé par l'Association des Familles.

Il est responsable de l'encadrement du personnel d'animation, de la surveillance, de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leurs familles ainsi que l'application du présent règlement.

En accueil de loisirs, les normes d'encadrement sont les suivants :

\* 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

\* 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

#### **Horaires et lieu :**

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert durant :

- Vacances d'été (Ecole Primaire de Lépages/Vologne) de 9h à 17h
- 8 au 12 juillet 2024
- 15 au 19 juillet 2024
- 22 au 26 juillet 2024

*Avec possibilité de manger à la cantine*

#### **Les prestations d'accueil proposées :**

Une garderie est mise en place avant et après les activités de l'Accueil.

Horaire : 7h30-9h / 17h-18h00

Ce service est compris dans le tarif.

#### **Les activités :**

Le programme des activités mis en place par l'équipe d'animation selon le projet éducatif et pédagogique sera à disposition des familles sur demande. Les activités auront lieu principalement sur la structure d'accueil, toutefois, certaines activités pourront avoir lieu à l'extérieur du centre. Dans ce cas les déplacements pourront se faire à pied.

#### **L'accueil :**

Un membre de l'équipe d'animation est présent dès 7h30 pour accueillir les enfants, renseigner les parents et prendre note des inscriptions supplémentaires à l'extérieur du bâtiment ...

Les enfants se mettent à l'aise et déposent leurs effets personnels au fur et à mesure de leur arrivée.

A partir de 17h, les parents pourront récupérer leurs enfants ceci jusqu'à 18h00. L'équipe d'animation sera à la disposition des parents pour répondre à leurs questions.

#### **La prise des repas :**

Les repas du midi sont pris à la structure d'accueil. Ils sont élaborés par un prestataire de service. Une convention est passée avec celui-ci pour la restauration et la livraison des repas.

#### **Modalités d'inscriptions :**

- Documents à fournir :
- Fiche d'inscription dûment remplie,
  - Attestation de quotient familial,
  - Attestation d'assurance,
  - Certificat médical ou copie du carnet de vaccinations,
  - Bons vacances
  - Règlement

Il est rappelé aux parents que tout dossier incomplet ne pourra être accepté et que tout enfant non inscrit à l'accueil de loisirs ne pourra être accepté.

Inscriptions -> A la semaine avec ou sans repas.

#### **Tarification / Modalité de règlement :**

Le centre est agréé par les services sociaux de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Les paiements peuvent s'effectuer par Chèques vacances. N'hésitez pas à vous renseigner. Vous pouvez également solliciter votre comité d'entreprise ou votre caisse d'assurance complémentaire, nous acceptons également les bons MSA.

Tarif pour 1 semaine		QF<800	QF>800
Adhérent	Sans repas	55	60
	Avec repas	80	85
Non Adhérent	Sans repas	70	75
	Avec Repas	90	100

Le prix de l'adhésion à l'Association Familiale est de 10 euros pour l'année complète.

[Le règlement de la facture se fera le jour de l'inscription.](#)

Règlements acceptés : chèques, bons MSA, chèques vacances ANCV, espèce, participation comité d'entreprise.